Région Île-de-France
Délégation de Grande Couronne

FICHE PRATIQUE
pour les formateur.rice.s du CNFPT

Dématérialisation des supports pédagogiques

Pourquoi dématérialiser les supports pédagogiques?

Depuis 2015, le CNFPT s'engage dans la dématérialisation des supports pédagogiques remis aux stagiaires avec un double objectif :

- développer l'usage des supports numériques auprès des stagiaires de l'établissement,
- réduire la consommation de papier destiné à la reprographie des supports pédagogiques (en 2014, la délégation Grande couronne a consommé près de 9 tonnes de papier).

Parce que les formateur.rice.s de la délégation ont un rôle majeur dans la réussite de cette démarche, nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments indispensables au succès de ce projet. De votre côté, n'hésitez pas à faire part de vos remarques à votre interlocuteur.rice au CNFPT.

Comment ça marche ?

Les stagiaires peuvent télécharger les supports pédagogiques depuis le site internet du CNFPT : www.cnfpt.fr, via un espace sécurisé et protégé par un mot de passe :

- soit après la formation,
- soit lors de l'envoi de la convocation, si vous jugez utile qu'ils prennent connaissance de certains documents en amont de la formation ou réalisent certains préparatifs.

Les supports sont accessibles de façon temporaire et uniquement aux stagiaires inscrits à l'action de formation concernée.
L'accès se fera à l'adresse suivante, en cliquant sur ce lien : **http://www.cnfpt.fr/content/supports-pedagogiques**

Quelles sont les règles en matière de droit d'auteur.e ?

Les ressources pédagogiques produites par un.e intervenant.e pour une formation commandée par le CNFPT sont protégeables par le droit de la propriété littéraire et artistique. Les conséquences de ce principe sont multiples :

- La seule détention matérielle par le CNFPT des ressources pédagogiques des intervenant.e.s vacataires ou prestataires n'emporte pas leur propriété intellectuelle et ne lui permet donc pas de les utiliser librement pour les besoins de son activité.
- L'intervenant.e peut, en tant qu'auteur, exiger que soient indiqués, en-tête de chacun des exemplaires de l'œuvre, ses nom et prénom.
- L'intervenant.e ne peut intégrer dans ses propres supports des éléments sur lequel des tiers pourraient se prévaloir de droits d'auteur.e sauf s'il dispose d'une autorisation d'usage donnée par le.la titulaire de ces droits.

Qu'est ce qui change pour le.la formateur.rice ?

Dans la conception de vos documents pédagogiques

Plus qu'avant, il est recommandé de concevoir les documents pédagogiques en lien avec leur fonction dans le déroulement de la formation et ce, en lien avec les équipes pédagogiques du CNFPT. On pourra par exemple distinguer :

- le diaporama pour la présentation orale par le.la formateur.rice pendant la formation,
- un support d'exercice, d'étude de cas, de jeu destiné à être utilisé par les stagiaires pendant la formation

- un apport de connaissance spécifique pouvant être étudié avant ou après la formation, une bibliographie, un aide mémoire à consulter après la formation.

Dans le choix du support

Notre engagement en faveur du développement durable implique la dématérialisation des documents. Toutefois, si l'acte ou l'animation pédagogique nécessite impérativement des éléments à reprographier, vous voudrez bien l'évoquer dans le cadre des échanges avec les conseiller.ère.s formation.

Dans la transmission des supports au CNFPT

Pour préparer la mise en ligne des supports pédagogiques avant le stage et assurer la reprographie nécessaire, il conviendra de nous adresser vos supports **3 semaines avant le début du stage par courriel (maximum 6 Mo) ou 6 semaines avant le début du stage si le document doit être accessible avant le stage.**

Où trouver les informations en ligne ?

Pour la création de vos supports pédagogiques dématérialisés, le CNFPT met à votre disposition des modèles de documents Word et Powerpoint, accessibles sur ce même espace en cliquant **ici.**

Consignes et conseils pour la confection des supports dématérialisés

>> Utilisez les modèles de diaporama et de documents fournis par le CNFPT,

>> Paginez et datez vos documents,

>> Transmettez vos documents en format pdf,

>> Les supports ne devront pas excéder 100 Mo par document,

>> Allégez votre documentation pédagogique en fournissant des liens pour citer des sources juridiques,

>> Utilisez des images adaptées à un affichage sur écran (choisir les photos et illustrations en tenant compte du poids de l'image),

>> Nommez vos documents de façon explicite avant leur transmission au CNFPT, sur la base de ces quelques règles : dans le nommage supprimer accents, cédille, majuscules, articles, apostrophes, tirets… Exemples : le pdf de la loi sur la création des métropoles se nomme « loi_creation_metropoles.pdf ». Un ensemble de photos d'engins de chantiers se nomme « engin_chantier.jpeg ou photos_engins_chantiers.zip ».

Quelle communication à destination des stagiaires ?

Selon le moment auquel il sera convenu de remettre le support pédagogique au.à la stagiaire (en amont, pendant ou à l'issue de la formation), ce.cette dernier.ère sera informée.e selon différentes modalités.

>> S'il.elle doit télécharger un support dématérialisé, en amont de la formation

Cette information lui sera communiquée au moment de sa convocation en lui précisant les codes à utiliser et la localisation des documents.

>> S'il.elle doit télécharger un support dématérialisé, pendant ou à l'issue de la formation

Cette information pourra lui être communiquée soit par l'assistant.e de formation du CNFPT au moment de l'ouverture du stage, soit par le.la formateur.rice.
Dans les deux cas, il devra être indiqué aux stagiaires : le code stage et le code secret nécessaires au téléchargement des documents.
Il leur sera également précisé que les supports seront accessibles sur le site du CNFPT en se connectant à www.cnfpt.fr, rubrique « se former » > « les supports pédagogiques».

Des affiches et cartes postales, comme supports de communication

En complément, le CNFPT a mis à disposition dans les salles de formation et les espaces détente des affiches et cartes postales relatives à cette modalité.



